Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 9 septembre 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Steve Ouimet, maire

Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.

Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2

Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3

Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4

Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5.

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Formant quorum sous la présidence de M. Steve Ouimet maire, la séance débuta.

2013-213 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2013-214 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AOÛT 2013.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du mois d'août 2013 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2013-215 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-09 « COMPTES PAYÉS EN AOÛT 2013 ET SALAIRES PAYÉS EN AOÛT 2013».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en août 2013 et les salaires payés en août 2013 et déposés sous le bordereau 2013-09 sont approuvés au montant de 66 054,48 \$, et ce, tels que déposés.

2013-216 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-009 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2013-009 soient approuvés au montant de 130 070,68 \$, plus facture de Martine Marceau \$ 182,35, plus facture de Garage Bertrand Ross \$ 4 185,09, pour un grand total de \$ 134 438,12.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2013-217 DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- VO3 Inc. (VO-20130808-6): 298,94\$
- VO3 Inc. (VO-20130826-7): 112.10\$

Total: 411,04\$

2013-218 DOSSIER D'APPELS D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE LA FUTURE CASERNE DES POMPIERS.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins ne retient aucune des soumissions reçues suite aux appels d'offres publiques pour les travaux de rénovation de la future caserne des pompiers.

Que la directrice générale avise les soumissionnaires.

2013-219 SOUMISSIONS REÇUES ET OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONCEPTION ET SURVEILLANCE – MUR DE PROTECTION RUE DE LA MER.

Considérant que la municipalité a reçu trois soumissions pour les services professionnels en ingénierie, reconstruction du mur de protection, rue de la Mer :

- Roche
- Génivar
- BPR Infrastructures Inc.

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le comité de sélection conclut que les soumissions déposées sont conformes en tout point aux exigences du devis;

Considérant que le comité recommande aux autorités concernées « le conseil municipal de Les Méchins », l'adjudication du contrat au soumissionnaire ayant présenté l'offre qui a obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Roche « Le pointage obtenu par la firme est de 14,354 et le montant de la soumission est de 93 773,61 \$, incluant les taxes ».

En conséquence, il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins octroie le contrat pour services professionnels en ingénierie « Conception et surveillance – Mur de protection rue de la Mer », à Roche au montant de 93 773,61 \$ taxes incluses.

Que Roche est le plus bas soumissionnaire ayant présenté l'offre qui a obtenu le meilleurs pointage final « 14,354 ».

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer le contrat et tous les documents nécessaires.

2013-220 HONORAIRES POUR LA PRÉPARATION DU DEVIS D'APPEL D'OFFRES ET L'ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LE DOSSIER DU MUR DE PROTECTION RUE DE LA MER.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie les factures (1002, 1004) de Mme Nathalie Lévesque au montant de \$ 6 423,50 pour les honoraires de la préparation du devis d'appel d'offres et l'analyse des soumissions pour le dossier du mur de protection rue de la Mer.

2013-221 OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE ET DES PARTIES DE CERTAINES AUTRES RUES.

Attendu que les résultats de l'ouverture des soumissions le 3 septembre 2013 à 16h00 pour des travaux de revêtement bitumineux d'une partie de la rue Principale et de parties de certaines autres rues, donnent les résultats suivants :

Attendu que c'est le seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux appels d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins octroie le contrat pour les travaux de revêtement bitumineux d'une partie de la rue Principale et de parties de certaines autres rues, à Les Pavages des Monts Inc. au montant de \$ 74 262,06 (taxes incluses) soit la plus basse soumission conforme aux appels d'offres.

Que la dépense est prise comme suit :

- 25 000 \$ à même le surplus accumulé.
- 50 000 \$ ministère des Transports (20 000\$ en 2013, 20 000\$ en 2014 et 10 000\$ en 2015)

2013-222 TRAVAUX RUE CROUSSETTE EN RAPPORT AVEC LE RÈGLEMENT NO. 415.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie la facture au montant de \$ 10 347,75 à Roche pour les honoraires professionnels dans le dossier des travaux de la rue Croussette en rapport avec le règlement no. 415.

2013-223

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATIONS ÉCRITES POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE CROUSSETTE « RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 415 ».

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins demande des soumissions par invitations écrites pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout rue Croussette, en rapport avec le règlement no. 415. La date limite de réception des soumissions est le jeudi 26 septembre 2013 à 16h00 p.m. au bureau de la municipalité, 108 route des Fonds, Les Méchins (Québec), GOJ 1TO. Les soumissions doivent être cachetées dans une enveloppe avec les indications dessus « Soumission pour matériaux – prolongement infrastructures municipales – rue Croussette ». L'ouverture des soumissions se fera le 26 septembre 2013 à 16h00 p.m. au bureau de la municipalité.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la

Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil. Pour pouvoir soumissionner, le soumissionnaire devra se procurer le devis détaillé et les plans préparés par M. Rémi Villemure, ing. de Roche. Le soumissionnaire devra contacter le bureau de la municipalité (418-729-3952) et une copie du devis et des plans ainsi que les déclarations de l'annexe 1 pourront être envoyés par courriel. Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission. De plus, le soumissionnaire devra joindre à la soumission les déclarations signées (annexe 1) pour que sa soumission puisse être valide ainsi qu'une attestation délivrée par Revenu Québec relative à ses obligations fiscales. Des informations supplémentaires pourront être obtenues en contactant Mme Lyne Fortin, directrice générale, par téléphone au 418-729-3952.

2013-224 PHASE 1 DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE CROUSSETTE.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la phase 1 « Prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout rue Croussette ainsi que les travaux de voirie prévus» du projet du quartier résidentiel, soient réalisés cet automne.

2013-225 Frais de déplacement à M. Rossy Bouchard pour la protection civile.

Il est proposé par M. Réal Isabel, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu sur division :

Pour : Réal Isabel, Francine Verreault, Suzie Gagné et Clément Marceau.

Contre: Gaston Bouchard.

Que la municipalité de Les Méchins paie un montant de \$ 186,00 à M. Rossy Bouchard pour les frais de déplacement des mois de juillet et août 2013 pour le plan des mesures d'urgence de la municipalité.

2013-226 MODIFICATIONS RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Réal Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'on modifie le rôle de perception comme suit :

- Municipalité de Les Méchins (4228-48-5718) Annuler le compte de 2 314,82 \$.
- Lecoultre Morenci Nicole (4631-88-9075) Annuler la facture 203 – Droit de mutation. (déjà chargé en 2011).
- Croussette Wilbrod (4228-48-2138) Annuler le crédit 2005 (17,21\$).

2013-227 ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC – DON EN RAPPORT AVEC LA MARCHE MILLE ET UN PAS POUR LE CANCER.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité fasse un don de \$ 100,00 à l'Association du cancer de l'Est du Québec. Le tout en rapport avec la Marche Mille et un Pas pour le Cancer.

2013-228	AJOURNEMENT DE L	'ASSEMBLÉE.

, 1 1	me Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau le l'assemblée soit ajournée au lundi 16 septembre 2013 à
Steve Ouimet, maire	Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et Secrétaire-trésorière